



Assurance chômage des travailleurs frontaliers : une réforme européenne décisive pour le Genevois français

Le Pôle métropolitain du Genevois français salue l'accord « provisoire » approuvé ce mercredi 6 mai par la Commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen en vue de réviser les règles de coordination des systèmes de sécurité sociale applicables aux travailleurs frontaliers.

Le Genevois français, territoire de 452 000 habitants répartis sur 117 communes, compte parmi les espaces transfrontaliers les plus dynamiques d'Europe. Plus de 100 000 résidents du Genevois français (chiffre OST, +1,9% en 2025) travaillent quotidiennement à Genève et dans le canton de Vaud, faisant de ce bassin de vie l'un des premiers foyers de travail frontalier en France. C'est plus d'un actif du canton de Genève sur 3 qui vit aujourd'hui dans le Genevois français.

À l'échelle nationale, plus de 43 400 travailleurs frontaliers sont aujourd'hui inscrits au chômage et indemnisés en France, dont 63 % ayant travaillé en Suisse. En 2024, les dépenses d'assurance chômage liées à cette situation ont atteint 1,1 milliard d'euros, pour seulement 270 millions d'euros remboursés par les États employeurs, creusant un déficit de 860 millions d'euros pour l'Unedic.¹

L'accord en cours de finalisation prévoit notamment que les prestations chômage soient désormais versées par l'État du lieu d'emploi dès lors que le travailleur frontalier y a été salarié ou assuré pendant au moins 22 semaines consécutives. Une avancée concrète pour les entreprises et les salariés de la Haute-Savoie, du Département de l'Ain et plus globalement des territoires frontaliers. En effet, les accords en place prévoyaient une prise en charge de la Suisse uniquement pour les 3 premiers mois.

Le Pôle métropolitain du Genevois français suivra attentivement la première lecture du texte prévue le 6 juillet prochain devant le Parlement européen, et restera mobilisé pour que cette réforme puisse s'appliquer dans les meilleurs délais avec la Suisse.

« Cet accord européen en cours de validation constitue une véritable avancée pour les entreprises et les salariés du Genevois français. Il corrige ce qui était une forme d'anomalie au sein de notre bassin de vie transfrontalier et permet un meilleur équilibre dans la répartition des charges entre la Suisse et la France. Nous souhaitons qu'il puisse s'appliquer dans les meilleurs délais ».

Christian Dupessey, Président du Pôle métropolitain du Genevois français

Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org